



Reprendre la garde de mon fils apres un jugement a l'amiable

Par **VANESSA**, le **05/10/2011** à **12:21**

Bonjour,

je suis séparé depuis un peu plus de 4ans le père de mon fils a la garde car je n'avait pas de situation stable a l'époque,maintenant ma vie est stable(j'ai retrouvé un travail et un appartement où mon fils à sa propre chambre)

Je souhaite faire les démarches pour récupéré la garde en sachant que sur le jugement a l'amiable il est bien noté qu'il a la garde sous réserve d'une stabilité de ma part.

Merci d'avance pour votre aide.

Par **cocotte1003**, le **05/10/2011** à **12:30**

Bonjour, selon l'age de votre fils sa décision va etre prise en compte par le JAF. De toutes façons, vous pouvez toujours faire une demanche aupres du tribunal en démontrant bien l'utilité d'un tel changement.Vous n'avez pas besoin d'avocat. commencez par demander son avis à votre fils et discutez en entre parents. Si ous arrivez à trancher le prolème entre vous, saisissez le JAF pour faire entériner l'accord ecrit que vous aurez trouver, cordialement

Par **VANESSA**, le **05/10/2011** à **12:43**

Merci pour votre réponse,

Mon enfant et agé de 7ans et demi et il souhaite venir vivre a la maison et je sais d'avance

que son père n'accepteras le changement de garde en sachant que la garde partagé serait un bon compromis mais on habite a 50km l'un de l'autre.
Comment faire?

Par **cocotte1003**, le **05/10/2011** à **12:48**

Bonjour, pour envisager une résidence alternée, il faut qu les logements soient suffisamment proches pour que l'enfant soit toujours dans la meme école, qu'il puisse aller à ss activités extra-scolaires, voir ses copains et théoriquement pouvoir se rendre seul d'un domicile à l'autre s'il a oublié quelque chose. Votre fils est trop jeune pour etre entenfu par un juge. Si le papa ne veut pas discuter, il ne vous reste plus qu'à saisir le JAF, cordialement

Par **VANESSA**, le **05/10/2011** à **12:51**

Merci pour toute ses précisions Cordialement